



**Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Madame Geneviève Pasche Conseillère communale :
« Renforcer les actions de développement durable à la Commune »**

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission composée de :
Mesdames Anne-Marie Arnaud et Geneviève Pasche
Messieurs Kurt Egli, Nicolas Fardel, Eric Petitpierre, Jean-Wilfrid Fils-Aimé et Gilbert Vernez,
s'est réunie le 16 mai 2013 à la Maison de Commune en présence de Madame Nicole Rimella, Municipale, et de Monsieur Victor Béguelin, Chef de service.

Préambule

Ayant siégé le 27 février 2013 la même commission avait examiné une autre motion qui ne reflétait pas l'avis de la majorité de la commission. La motion a été annoncée caduque devant le Conseil communal en mars dernier.

La motionnaire a donc reformulé et soumis une nouvelle mouture à l'ensemble des commissaires avant de la représenter devant le Conseil. L'accent a alors été porté sur le développement durable plutôt que sur l'agenda 21. De plus, une démarche interne plutôt qu'externe (avec des experts éventuellement) a été proposée, ceci dans le but de faciliter l'appropriation de cette démarche par l'ensemble du personnel communal. Enfin vous trouverez les conclusions de cette motion dans ce rapport.

Informations fournies par la représentante de la Municipalité

Madame Rimella, responsable du dicastère Urbanisme et Travaux, prend positivement acte du contenu de la motion, appréciée par son service.

Evidemment les cinq dicastères sont concernés. Ayant comme point de mire le développement durable, une collaboration plus active qu'auparavant se met en place avec d'autres communes, qui ont listé ce qui se fait. Par exemple Renens et Prilly ont établi une liste de 21 mesures de l'agenda 21.

Madame Rimella a déjà une liste d'une cinquantaine de mesures prises ou envisagées, basées sur l'agenda 21, ce qui constitue une première étape. Elle affirme qu'un état des lieux est possible à l'interne, et qu'elle communiquera l'avancée des travaux.

La commission prend bonne note et remercie Madame la Municipale.

Délibérations

Madame Geneviève Pasche insiste pour que les thèmes et aussi les actions envisagées soient clairement précisés.

La commission s'accorde sur le bien-fondé de cette motion, et sur le fait que tous les partis politiques sont favorables au développement durable; mais que les modalités d'application peuvent être diverses. Elle est aussi d'avis que le personnel communal a les possibilités de mettre en oeuvre les démarches demandées.

Le montant du financement n'est pas mentionné ; une somme pourrait servir au paiement d'un conseil extérieur à la Commune par exemple. La Municipalité dispose d'une large marge de manœuvre.

Conclusions

Les commissaires demandent donc que notre Municipalité :

1. Rende plus visibles les principes et actions qu'elle poursuit déjà ou qu'elle entend poursuivre dans une perspective de développement durable, ceci aussi bien pour l'ensemble de la population, du personnel de la Commune que pour les Conseillers communaux
2. Organise et réalise un état des lieux dans un esprit de transparence et de coopération en vue de renforcer ses actions de développement durable
3. Alloue un montant au budget 2014 pour financer cet état des lieux.

Au vu de ce qui précède, les commissaires unanimes vous demandent Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de

prendre en considération la motion
« Renforcer les actions de développement durable à la Commune »

La Tour-de-Peilz, le 27 mai 2013

Au nom de la commission :
Gilbert Vernez président-rapporteur

Renforcer les actions de développement durable à la commune

Motion de Geneviève Pasche

Le développement durable, pourquoi ?

Le développement durable est une préoccupation qui nous concerne tous, il est même devenu une urgence non seulement à l'échelle internationale, mais aussi nationale, cantonale et communale. En effet, le changement climatique n'est plus à démontrer, preuves en sont l'élévation de la température moyenne ces 8 dernières années, les changements brusques de température et le recul des glaciers. Par ailleurs, la bio-diversité diminue et nombreuses sont les espèces animales qui ont déjà disparu ou sont menacées de l'être. Enfin, les matières premières s'épuisent.

Au vu de ces constats, il est urgent de mettre au centre de nos préoccupations le développement durable et d'élaborer des principes et actions pour laisser à nos enfants et petits-enfants un environnement qui ne compromette pas leur capacité à répondre à leurs besoins.

A La Tour-de-Peilz, on ne peut que saluer et plébisciter l'inscription du développement durable dans le programme de législature 2011-2016 et les actions ponctuelles qui vont dans ce sens, telles les installations de panneaux photovoltaïques sur le collège des Mousquetaires et de panneaux à cellules thermiques sur la piscine. On peut cependant regretter que l'utilisation de la Boussole 21 (outil d'évaluation prôné par l'agenda 21 pour l'évaluation de la durabilité de projets de construction) reste une démarche interne aux services communaux et dont les résultats ne soient pas consignés dans les préavis soumis aux conseillers.

Si le développement exige des efforts aux niveaux international, national, cantonal et communal, en tant qu'instances communales, notre engagement se limite à l'échelle communale, ce qui n'est pas négligeable. La confédération, elle-même, reconnaît que « les communes jouent un rôle central à la mise en oeuvre du développement durable en Suisse ».

L'agenda 21 est aujourd'hui l'instrument le plus répandu pour répondre à l'enjeu du développement durable. Il repose sur trois piliers écologique, économique et social, ce qui implique l'explicitation de lignes directrices clairement définies. Pour que chacun, qu'il appartienne aux autorités communales, au personnel communal, voire à la population, puisse s'approprier cet objectif de durabilité, il faut l'inscrire dans des principes et actions visibles pour tous. Une démarche d'agenda 21 doit cependant limiter la bureaucratisation dont la finalité est le seul contrôle pour se focaliser sur l'élaboration de principes et la réalisation d'actions durables.

Des principes et actions spécifiques à la durabilité

L'unité de développement durable (DInf) du canton a élaboré, à l'intention des communes, un document intitulé « actions pour la durabilité dans les communes¹ » qui contient des fiches techniques détaillant les actions qui peuvent être entreprises à l'échelon communal. Ce document permet à chaque commune de sélectionner les différents types d'actions qu'elle souhaite développer en fonction de ses besoins. Ce document n'est pas limitatif, mais incitatif, ce qui signifie que les communes peuvent aussi porter leur choix sur d'autres actions durables que celles mentionnées dans ce guide.

¹

Jalons, no. 9, 2011, cf. : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/agenda-21-communal/>. 2

Entreprendre une démarche visant la durabilité comprend plusieurs étapes dont la première est un état des lieux, à savoir un bilan des actions menées par la commune. Ce bilan est consigné dans un rapport écrit qui définit quels sont les principes et actions en faveur du développement durable qui existent déjà dans la commune et quels sont ceux à renforcer.

Pour dresser cet état des lieux, différentes méthodes existent. La commune pourrait par exemple, sélectionner parmi les actions proposées par le document « actions pour la durabilité dans les communes » celles qui lui paraissent les plus pertinentes et répondent le mieux à ses besoins et qu'elle souhaiterait privilégier dans son état des lieux.

Comme la commune est et a toujours été préoccupée de maîtriser ses dépenses, elle pourrait par exemple repérer les mesures qui permettent le plus facilement de faire des économies (comme la généralisation des LED, la baisse de l'intensité de la lumière des lampadaires entre 24h. et 6h.,...) ou celles qui donnent lieu à des subventions cantonales ou fédérales. Enfin, au vu de ses effectifs en personnel, elle pourrait aussi décider de privilégier les mesures qui sont faciles à introduire et ainsi de suite.

Par ailleurs, il existe des méthodes « prêtes à l'emploi » comme le facteur 21, qui permette de dresser un état des lieux. Dans ce cas de figure, l'état des lieux implique le recours à un mandataire externe qui anime 6 séances avec des chefs de service et des municipaux et qui élabore un rapport écrit sur les mesures de durabilité déjà mises en place par la commune et celles à renforcer. Une telle option coûterait 25'000.- à la commune, dont 15'000.- pour le mandataire externe (selon les informations prises auprès de spécialistes du développement durable), les 10'000.- restants étant affectés aux heures passées en séances par les collaborateurs de la commune.

Je demande donc que notre Municipalité :

1. Rende plus visibles les principes et actions qu'elle poursuit déjà ou qu'elle entend poursuivre dans une perspective de développement durable, ceci aussi bien pour l'ensemble du personnel de la commune que pour les conseillers communaux.
2. Organise et réalise un état des lieux dans un esprit de transparence et de coopération en vue de renforcer ses actions en vue du développement durable.
3. Alloue un montant en 2013 ou 2014 pour cet état des lieux

A ces fins, je souhaite, Mesdames et Messieurs les conseillers, que la présente motion soit renvoyée à une commission ad hoc en vue de sa prise en considération.